



## LES TRANSFORMATIONS EUROPÉENNES DU DROIT DES SOCIÉTÉS

**mardi 14 juin 2022**  
**9h00 > 18h00**

**Inscriptions avant le 1<sup>er</sup> juin**  
**[irda@u-paris2.fr](mailto:irda@u-paris2.fr)**

## Direction scientifique

Louis d'Avout, France Drummond, professeurs à l'Université Panthéon-Assas

### 09 h 00 **Accueil**

par France DRUMMOND, professeur à l'Université Panthéon-Assas,  
directeur de l'IRDA Paris

## MATINÉE

sous la présidence de Philippe MERLE, professeur émérite  
de l'Université Panthéon-Assas

### 09 h 30 **Rapport introductif**

Stefan GRUNDMANN, professeur à l'Université de Humboldt

### 10 h 00 **Les développements récents du projet initial**

#### **La dynamique des mobilités européennes**

Louis d'AVOUT, professeur à l'Université Panthéon-Assas

#### **Les structures en gestation**

Edmond SCHLUMBERGER, professeur à l'Université Paris 8 - Vincennes  
Saint-Denis

### 10 h 45 *Pause*

### 11 h 00 **Les orientations nouvelles**

#### **La réglementation substantielle des sociétés cotées**

Michèle GREGOIRE, professeur à l'Université libre de Bruxelles,  
avocat à la Cour de cassation

#### **Le devoir de vigilance et la responsabilité des entreprises**

Pierre-Henri CONAC, professeur à l'Université du Luxembourg

#### **La « gouvernance durable »**

Caroline COUPET, professeur à l'Université Panthéon-Assas

# APRÈS-MIDI

sous la présidence de Hervé SYNDET, professeur émérite  
de l'Université Panthéon-Assas

## 14 h 30 **L'influence des politiques voisines**

### **Le droit comptable**

Patrick de CAMBOURG, Président de l'Autorité des normes comptables

### **Le droit bancaire**

Andrea PERRONE, professeur à l'Université catholique  
du Sacré cœur de Milan

### **Le droit répressif**

Pascal BEAUVAIS, professeur à l'École de droit de la Sorbonne

### **Le droit de l'insolvabilité**

Marie-Laure COQUELET et Marie-Hélène MONSERIE-BON,  
professeurs à l'Université Panthéon-Assas

16 h 15 *Pause*

## 16 h 30 **Regards croisés sur l'évolution**

### **Le point de vue du praticien**

Aurélien HAMELLE, directeur juridique du groupe TotalEnergies

### **L'éclairage de l'europaniste**

Fabrice PICOD, professeur à l'Université Panthéon-Assas

### **Le regard du comparatiste**

Klaus HOPT, professeur émérite et directeur émérite de l'Institut Max Planck

18 h 00 *Cocktail*

### LES TRANSFORMATIONS EUROPÉENNES DU DROIT DES SOCIÉTÉS

La codification, en 2017, des directives européennes de droit des sociétés n'a pas marqué l'achèvement du programme d'harmonisation européenne en la matière, mais semble annoncer le développement de nouvelles politiques. Après la suppression des entraves à l'établissement et la coordination des protections offertes aux associés et aux créanciers, l'accent est mis désormais sur la direction des sociétés et le contrôle préventif de leur action par prise en compte des impératifs sociaux et environnementaux. Ces orientations nouvelles sont poursuivies à travers l'harmonisation du droit des sociétés mais aussi, de façon plus particulière, dans d'autres secteurs de compétence de l'Union. Le Brexit pouvant conduire à une différenciation plus grande encore du droit des structures productives sur le continent européen, certains avancent que le droit des sociétés pourrait être l'instrument d'un «capitalisme responsable», ou «durable», que l'Europe aurait vocation à promouvoir.

C'est cette perspective que le colloque tentera d'explorer. L'analyse des textes et de la jurisprudence européenne confirme-t-elle un changement de méthode, voir l'émergence d'un nouveau modèle, proprement européen, de société ? Les politiques européennes voisines du droit des sociétés accompagnent-elles ou contrarient-elles cette évolution ? Le mouvement est-il singulier ou l'évolution du droit européen des sociétés s'inscrit-elle dans un mouvement plus général à l'échelle mondiale ? Quel regard porter sur l'ambition et les moyens mobilisés ? La démarche s'inscrit-elle en rupture ou au contraire dans la continuité de l'idée européenne, qu'il s'agisse de la méthode, du fond, ou du rapport du droit européen et du droit interne ?

Avec le concours de l'association des étudiants du Master 2 de Droit des affaires de l'Université Panthéon-Assas.